

Mieux comprendre les refus

La grande majorité des demandes sont refusées en raison de la capacité financière non démontrée. Prenez soin de soumettre toutes les pièces justificatives ! Voici les principales raisons de refus et leurs justificatifs :

- La capacité financière est insuffisante ou la provenance des fonds non démontrée :

Une attestation de solde bancaire ou la réception d'un virement international ne sont pas suffisantes.

Il faut présenter les relevés bancaires, fiches de paie, attestation des activités commerciales permettant de vérifier de la disponibilité des fonds au cours des 6-12 derniers mois. *Si vous avez d'autres preuves de revenus, par exemple des propriétés, des primes trimestrielles, veuillez fournir les documents nécessaires.*

- Le lien entre l'étudiant et le garant n'est pas démontré :

Il faut fournir des preuves émanant de l'état civil permettant de confirmer le lien de parenté (par ex, si le garant est votre oncle paternel, il faut fournir l'extrait d'acte de naissance de votre oncle ainsi que celui de votre père afin de prouver qu'ils ont un parent en commun).

- La prise en charge n'est pas expliquée et/ou justifiée :

Si votre garant est un membre de la famille élargie (par exemple : oncle/tante, cousin, grands-parents) ou n'a pas de lien de parenté avec vous, fournissez une lettre explicative décrivant les motifs/justificatifs de la prise en charge financière.

- Le plan d'étude démontré n'est pas logique et/ou expliqué :

Il est suggéré de soumettre une lettre expliquant une justification logique pour ce plan d'études. Par exemple, vous avez des études équivalents ou supérieures déjà réalisées, ou il a un changement de carrière/d'études inexpliqué.

Autres motifs de refus possibles (liste non-exhaustive) :

- Inadmissibilité médicale et/ou criminelle;
- Fraude ou fausses déclarations (interdiction de dépôt de demande pour 5 ans);
- L'étudiant ne semble pas être un résident temporaire/étudiant de bonne foi ;
- Profil académique inadéquat;

Comment justifier des ressources financières

L'étudiant qui souhaite fréquenter un établissement d'enseignement au Canada doit démontrer qu'il possède les fonds nécessaires pour subvenir à ses besoins durant la première année d'études au Canada et qu'il pourra financer la totalité du programme envisagé. Le montant exigé pour une année universitaire varie de **20 000\$** à **30 000\$** canadien selon les provinces et les établissements. Lors du dépôt de votre demande, vous devez fournir les documents suivants selon votre situation:

A. si vous défrayez vous-même le coût de vos études :

- une preuve de revenus réguliers et stables (ex. fiches de salaire, contrat de travail, etc.) **ET**
- la preuve que vous disposez des fonds nécessaires pour payer vos études durant toute la durée de votre programme académique (ex. relevés bancaires personnels des 6-12 derniers mois).

B. si la personne qui finance vos études est salariée :

- sa lettre de prise en charge légalisée ou notariée;
- son attestation d'emploi ainsi que ses bulletins de salaire des 6 derniers mois;
- ses relevés bancaires personnels des 6-12 derniers mois;
- des documents émanant de l'état civil pour démontrer le lien de parenté avec votre garant (par exemple, des extraits d'acte de naissance prouvant le lien de parenté).

C. si la personne qui finance vos études est un travailleur autonome, un commerçant, ou un entrepreneur :

- sa lettre de prise en charge légalisée ou notariée;
- les relevés bancaires des 6-12 derniers mois de la société ou du commerçant;
- les états financiers de la société, si existants;
- une copie du registre du commerce et/ou de la carte import/export, si existants;
- des documents émanant de l'état civil pour démontrer le lien de parenté avec votre garant (par exemple, des extraits d'acte de naissance prouvant le lien de parenté).

D. si vous êtes boursier ou titulaire d'une aide financière d'un gouvernement ou d'une institution publique :

- une attestation indiquant le montant, la durée et les conditions de cette bourse.
- Si votre bourse ne couvre pas la totalité des frais exigés, vous devez, en plus de l'attestation de bourse, fournir une preuve que vous avez les fonds nécessaires pour vous acquitter de la somme restante.

Pour tous ces cas, ***si vous ou votre garant avez d'autres preuves de revenus***, par exemple des propriétés, des primes trimestrielles, veuillez fournir les documents nécessaires.

Vous pouvez, si vous le désirez, procéder au transfert de la somme nécessaire à vos études. Pour cela, vous devez vous adresser à votre banque locale pour les procédures de transfert de fonds dans une banque canadienne ou dans le compte de votre établissement d'enseignement au Canada. La banque ou l'école au Canada doit envoyer un accusé de réception du virement bancaire au nom de l'étudiant.

Toutefois, vous n'êtes pas obligé de transférer des fonds au Canada avant la finalisation de votre permis d'études, vous devez simplement démontrer que vous avez les fonds disponibles dans le pays de résidence de votre garant et prêts à être transférés. Aucun chèque personnel libellé en dollars canadiens ou francs CFA ne sera accepté comme preuve financière.

Dans tous les cas, une attestation de solde bancaire ou la preuve d'un virement international des fonds au Canada n'est pas suffisante comme preuve de fonds. Vous devez démontrer la provenance et l'accumulation des fonds.

Adresses Internet utiles

www.senegal.gc.ca (Ambassade du Canada à Dakar)

www.canada.ca/immigration (Citoyenneté et immigration Canada)

<https://educanada.ca/> (Études au Canada)

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca (Études au Québec et CAQ)

www.scholarships.gc.ca ou www.boursesfrancophonie.ca (bourses)

www.cicic.ca (Centre d'information canadien sur les diplômés internationaux)